

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2013
Affiché le 18 décembre 2013

Ouverture de séance à 19 h 08

Secrétaire de séance : M. RUBILONI Pascal

Présents : tous les membres sauf : M. BOUCHET Thomas donnant procuration à M. Pascal RUBILONI.

Ordre du jour

1. Délégation de service public pour la gestion du camping

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité

1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CAMPING

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, un courrier identique a été envoyé en recommandé, à MM. MONNIER, VALLET et DELAVENNE.

Il leur a été demandé une prise de position ferme concernant la continuité de la DSP.

Lecture des courriers suivants :

11/12/2013 : réception d'un mail (confirmé par courrier) de M. DELAVENNE, s'engageant lui-même ainsi que M. VALLET, à céder leurs parts pour l'euro symbolique à M. MONNIER.

11/12/2013 : réception du courrier de M. MONNIER s'engageant à poursuivre la DSP jusqu'à son terme, en sa qualité de gérant de la Sarl « au bonheur du campeur »

13/12/2013 : réception du courrier de M. VALLET, déclarant céder ses parts de la Sarl à M. MONNIER, pour l'euro symbolique.

Remarque de M. LIEGEON : le conseil n'a pas assez de garanties sur les futurs engagements pour poursuivre cette DSP.

Une rencontre avec MONNIER et la commission camping est envisagée dans les plus brefs délais.

VOTE : la poursuite de la DSP avec M. MONNIER est acceptée par 10 voix pour et une abstention.

VOTE : à l'unanimité, pour une augmentation de 3%, correspondant à l'incidence de l'augmentation de la TVA, appliquée sur les tarifs 2014.

Un questionnement de M. MONNIER, relatif à des problèmes techniques dans le camping est porté à la connaissance des élus.

- Armoire électrique : remplacement après avis de SOCOTEC.
- Fuite d'eau : la vanne de purge du réseau sera changée avant la saison.
- Modification de la grille tarifaire (incidence TVA) : oui à l'unanimité.
- Ouverture du camping : du 12 avril au 1^{er} octobre 2014, accord à l'unanimité.
- Refus de la baisse de la redevance allouée à la commune.
- Site internet à récupérer M. MONNIER se mettra en contact avec M. RUBILONI.

DEFIBRILLATEUR : achat groupé au tarif de 2 200, 64€ TTC

Une formation sera assurée lors de l'installation.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DU CHATEAU : reprise de branchement, une conduite en plomb sera remplacée par des canalisations en PVC et LE compteur installé dans regard sur le domaine public

LEVÉE DE LA SEANCE A 19 H 43

Le Maire, Jean-Pierre LANQUETIN.